

NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Pour la gestion des chantiers BTP (module 1)

Objectifs:

- Savoir travailler via une plate-forme collaborative afin de fluidifier la collaboration entre les acteurs d'un chantier.
- Utiliser des outils numériques simples et adaptés à ses projets.
- Bien comprendre les différentes étapes de gestion d'un chantier.
- Maîtriser toutes les notions pratiques et théoriques liées au BIM.

Programme:

• **Comprendre les nouvelles technologies numériques et son intérêt pour le monde artisanal**

- Fondamentaux du BIM
 - Intérêt pour l'entreprise
 - Comment en tirer des bénéfices
 - Différencier une maquette BIM et une maquette numérique à travers des exemples de projets existants.
 - L'utilisation du BIM par les artisans, son utilité selon les métiers et la situation de chacun.
 - Les conséquences que le BIM produit dans le monde de l'artisanat aujourd'hui.
 - Comment fonctionne les outils de lecture et la plate-forme collaborative.
 - Comprendre l'émergence du BIM dans le secteur du bâtiment
 - Les appels d'offre classique et les appels d'offre en BIM.
 - Le planning 4D, les données temporels 5D, les analyses énergétiques 6D, maintenance du bâtiment 7D.
- ⇒ Etude de cas, cours théoriques et explicatifs sur les thèmes mentionnés, répondre à un appel d'offre BIM.

• **Lire une maquette numérique via un Viewer**

- Identifier l'utilité d'un outil de lecture (Viewer)
 - Voir les différents Viewer existants et utiliser le plus adapté à chaque situation. Connaître les services gratuits.
 - Synchroniser une maquette dans un outil de lecture
 - Connaissance des outils et options utiles au Viewer
 - Pivoter sa maquette afin de la voir sur tous les angles via le ViewCube.
 - Apporter une note dans la maquette afin d'envoyer une information directement sur plan ou dans une plate-forme collaborative.
 - Exporter et importer des informations d'une maquette numérique. Le principe d'interopérabilité dans un esprit de travail collaboratif.
- ⇒ Mise en situation dans un Viewer afin de répondre à un appel d'offre par le biais d'une maquette numérique.

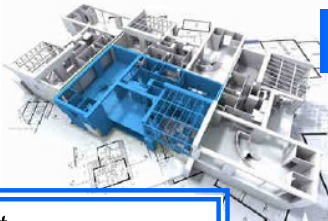
• **Pratique : Utilisation d'une plate-forme collaborative**

- Connaître l'utilité d'une plate-forme collaborative dans un projet.
 - Connaître les différentes plates-formes collaboratives leur fonctions et leur finalité.
 - Simuler un travail collaboratif autour d'un projet fictif afin d'assimiler l'utilité, l'intérêt, et l'efficacité d'un projet issu d'une collaboration entre plusieurs acteurs.
 - Échanger des informations, des éléments et des modifications de plan via la plate-forme afin de faciliter l'échange d'information.
- ⇒ Mise en situation dans un esprit de travail collaboratif d'un chantier BIM.

• **Pilotage de chantier : Préparation, suivi, réceptions**

- Connaître chaque intervenant du chantier et leur rôle respectif.
- - Les différentes pièces administratives utiles pour la phase avant-projet
- - Planning et répartition des tâches
- - Installation de chantier
- - Suivi des activités de l'entreprise
- - Les réunions de chantier et les comptes rendus
- - Le déclenchement et les différents types de réception de chantier et leurs enjeux.
- - Le rapport de fin de chantier.

**Building
Information
Modelling**



Pour tout renseignement,
contacter Katia au 05.34.09.81.82

ORGANISATION DU STAGE

Date(s) : 2-3 mars 2020
Heure de début : de 9H00
Lieu : Lycée P.Bergès à St Girons
Durée : 16 heures sur 2 jours

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le coût de la formation 544 €
(repas compris)

RESTE à CHARGE ENTREPRISE

- Chefs d'entreprises 144 €
ou Conjoint Collaborateur
(PARTICIPATION FAFCEA 400€)

- Salariés 64 €
(PARTICIPATION CONSTRUCTYS 480€)

- Salariés autres 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

Paiement par chèque à l'ordre du CTFPA,
lors de l'envoi du coupon-réponse

Modalités de prises en charge au verso

ANIMATION

Mehdi BELLAGNAOUI



BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner AVANT LE 20 février 2020 à :
CAPEB 09 - BP 10133 - 09003 Foix Cedex - Fax : 05.61.02.91.11 - E-mail : formation@u2p09.fr
Aucune inscription ne sera retenue sans règlement préalable

ENTREPRISE Nb salariés
ADRESSE
SIRET 000 ____ Code NAF

TEL
FAX
PORTABLE
MAIL

BIM 2 ET 3 MARS 2020

Nom / Prénom des personnes intéressées	Statut (cochez la case)			Date de naissance
	artisan	salarié	conjoint	

Cachet et signature entreprise

Je joins le règlement à l'ordre du CTFPA, soit _____ € et le dernier bulletin de salaire pour les salariés inscrits
Une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 5 jours ouvrés avant le début de la formation, le CTFPA se verra dans l'obligation d'encaisser votre chèque du reste à charge pour compenser les dépenses engagées (animateur, organisation...)

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS



Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants :

- ⇒ **2 formations finançables par stagiaire et par an, dans la limite de 50h.**
- ⇒ **Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.**

En savoir plus :

<https://www.fafcea.com/actualites/39-nouveau-criteres-de-prises-en-charge-2020.html>

Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)



L'OPCA de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de 30€ de l'heure par stagiaire dans la limite des plafonds suivants :

- ⇒ **Entreprises de 1 à 9 salariés: 3 600€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 10 à 19 salariés: 4 800€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 20 à 29 salariés: 6 000€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 30 à 39 salariés: 7 200€ par an et par entreprise**
- ⇒ **Entreprises de 40 à 49 salariés: 8 400€ par an et par entreprise**

et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 13€/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés et 6€/heure/stagiaire pour les entreprises de 11 à -de 50 salariés) et des frais annexes (8 % des coûts pédagogiques)
Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

En savoir plus :

<https://www.constructys.fr/financer-vos-projets-de-formation/modalites-demandes-de-prise-charge/conditions-de-prise-en-charge/>

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.